Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 3 FÉVRIER 2010

# LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 9, NUMÉRO 6

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 2 février 2010.

— Tel qu'annoncé dans les journaux locaux au cours du mois de janvier dernier, le rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire des Patriotes a été présenté en séance publique du Conseil des commissaires. La version intégrale de ce rapport annuel est disponible en page d'accueil du site internet de la Commission scolaire et une version papier sera transmise sur demande.

— Comme suite à la révision de l'ensemble des règlements sur la délégation de fonctions et de pouvoirs, les membres du Conseil des commissaires ont adopté les objets de reddition de comptes sur l'exercice de ladite délégation.

Cette reddition de comptes cible les fonctions et pouvoirs qui ont une incidence sur les services aux élèves, plus particulièrement les pouvoirs généraux pour assurer la scolarisation des élèves ainsi que les pouvoirs relatifs au soutien à la mission.

— Suite aux dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* et l'adoption du règlement de la ministre à cette fin en janvier 2010, le Conseil des commissaires a autorisé une consultation relativement au projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève.*

Ce nouveau règlement devrait être adopté par le Conseil des commissaires à la séance du 6 avril 2010. La personne devant assumer la fonction de protecteur de l'élève devrait être nommée par le Conseil dans le même délai.

— Monsieur Alain Langlois, commissaire, a été désigné pour siéger à la Table sectorielle de l'éducation du CLD de Lajemmerais.

— Les calendriers scolaires pour la formation générale des jeunes, pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle ont été approuvés par les membres du Conseil pour l'année scolaire 2010-2011.

— Compte tenu du déménagement, en janvier dernier, de l'école orientante l'Impact de Saint-Bruno-de-Montarville à l'immeuble Sacré-Cœur situé au 544, rue Saint-Sacrement à Boucherville, il a été résolu de modifier l'acte d'établissement de cette école afin de se conformer aux exigences de la LIP.

— Considérant que, depuis 1998, des ententes successives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy permettaient que les élèves du secondaire résidant à Contrecoeur soient scolarisés par la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant la volonté des deux commissions scolaires de reconduire l'entente de 2008-2009 pour trois années supplémentaires;

Considérant les résultats de la consultation menée auprès des parents des élèves concernés qui ont nettement signifié leur souhait de poursuivre la scolarisation de leurs enfants à la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Mesdames et messieurs les commissaires ont résolu de conclure l'entente de scolarisation entre les deux commissions scolaires pour 2010-2011.

À ce sujet, la Commission scolaire des Patriotes a adressé une lettre, en décembre dernier, à tous les parents d'élèves concernés pour les informer du renouvellement de l'entente de scolarisation entre les deux commissions scolaires.

— En plus de sa mission éducative, la Commission scolaire participe au développement social, culturel et économique de sa région. À ce titre, le Conseil des commissaires a adopté une résolution d'appui à la télévision communautaire locale, TVR9, et à la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec relativement à leurs démarches auprès du CRTC, visant à revoir la réglementation en vigueur pour améliorer leurs possibilités de revenus.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi, 9 mars 2010 à 19h30

Siège social de la Commission scolaire des Patriotes

ÉQUIPE DE RÉDACTION

DANIELLE FILIATRAULT

ALAIN GAUTHIER